Sainte-Foy, le 7 août 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT 2220

(amendant l'article 1.5.3. du règlement de zonage 1401 dans le but d'agrandir la zone IA-6 à même une partie de la zone PA-5, de manière à y inclure les lots 91-51, 92-80-2, 92-80-3, 92-97-3 et 92-97-4 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy. (Quartier Sainte-Foy - boulevard Versant Nord).

Il est proposé par le conseiller Ludger St-Pierre;

Et résolu que le règlement 2220 est et soit adopté; et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1. L'article 1.5.3. du règlement de zonage 1401 est pour modifier le plan de zonage de la manière suivante:

> "La zone IA-6 est agrandie à même une partie de la zone PA-5 de manière à y inclure les lots 91-51, 92-80-2, 92-80-3, 92-97-3 et 92-97-4 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte- Foy".

Le plan faisant partie intégrante du règlement de zonage 1401 est donc corrigé en conséquence, suivant les indications apparaissant sur les plans ci-annexés.

2. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 1401 demeurent et s'appliquent "mutatis mutandis".

2220

3. Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ben. Morin,
maire.

Jean-Pierre Morrow,
Assistant-Greffier.

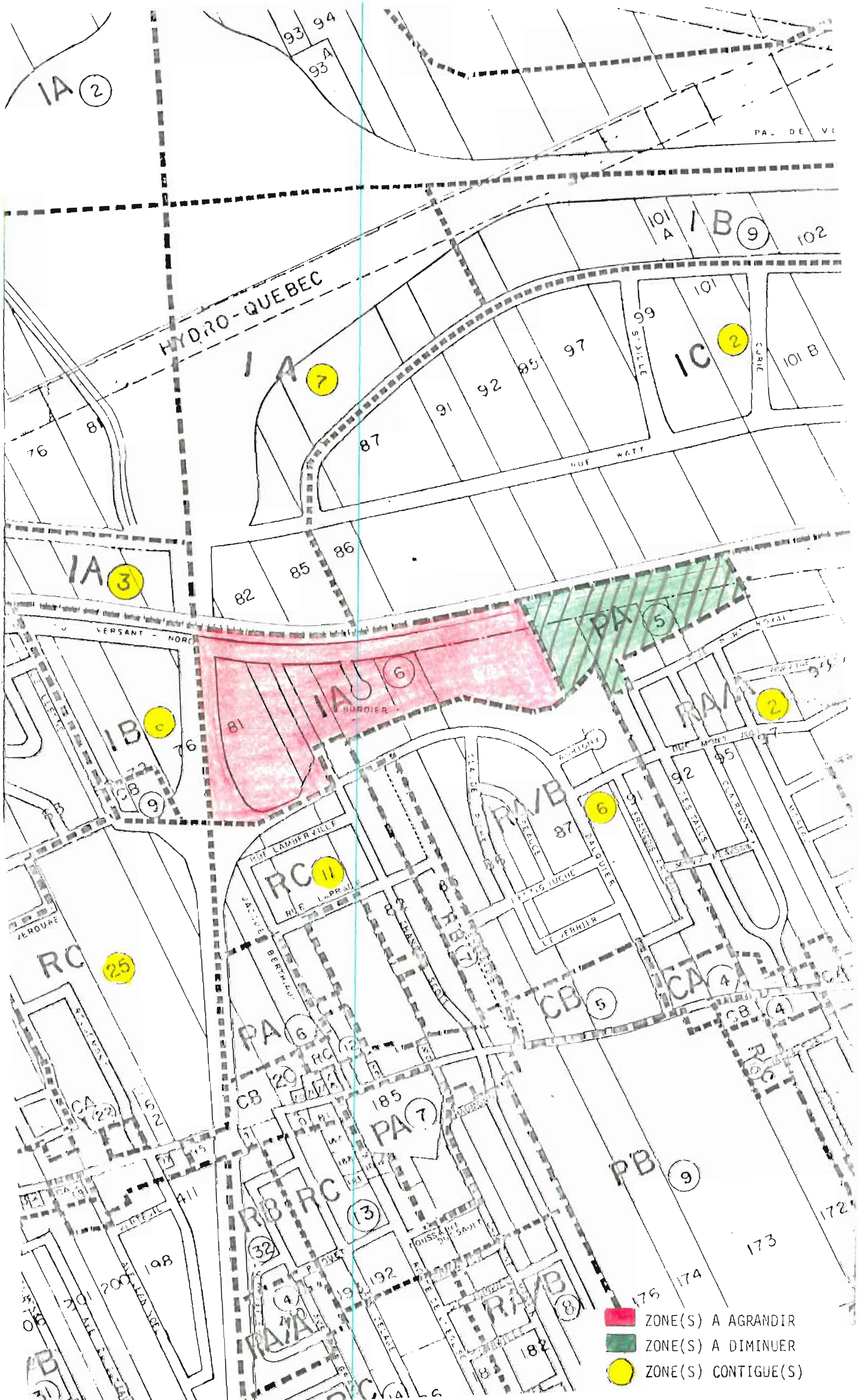
IA 2
HYDRO-QUEBEC
IB 9
IC 2
IA 7
RUE WATT
IA 3
VERSANT - NORD
IA 6
BORDIER
PA 5
RA/A 2
IB
CB 9
RA/B 6
RC 11
LAMBERVILLE
LE VERRIER
RC 25
CB 5
CA 4
CB 4
PA 6
CB
CA 22
PA 7
PB 9
RB
RC 13
RA/B 8
RA/A
ZONE(S) A AGRANDIR
ZONE(S) A DIMINUER
ZONE(S) CONTIGUE(S)

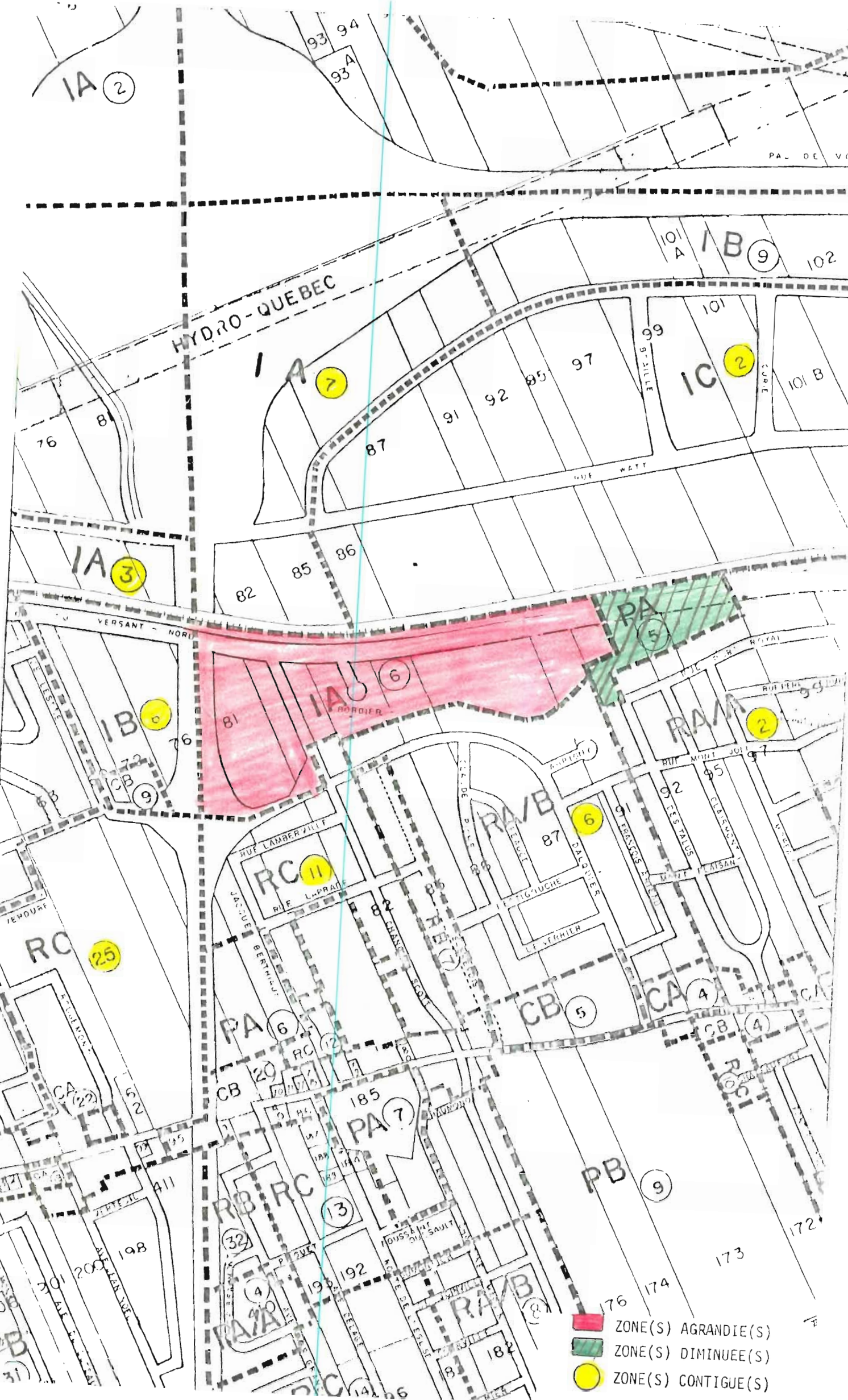
HYDRO-QUEBEC
IA 2
IA 7
IB 9
IC 2
IA 3
IA 6
PA 5
IB 8
RA/A 2
RA/B 6
RC 11
RC 25
CB 9
CB 5
CA 4
PA 6
PA 7
RB/RC 13
PB 9
RA/A 4
RA/B 8
ZONE(S) AGRANDIE(S)
ZONE(S) DIMINUEE(S)
ZONE(S) CONTIGUE(S)

PROMULGATION

REGLEMENT NO: "2220"

PROMULGATION

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 7 août 1978, le Conseil a adopté son règlement numéro 2220; amendant l'article 1.5.3. du règlement de zonage 1401 dans le but d'agrandir la zone IA-6 à même une partie de la zone PA-5, de manière à y inclure les lots 91-51, 92-80-3, 92-97-3 et 92-97-4 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy. (Quartier Sainte-Foy - boulevard Versant-Nord).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 29 et 30 août 1978.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 31e jour du mois d'août 1978.

Le greffier adjoint de la Ville,
René Damphousse.

JE CERTIFIE QUE CET AVIS A ETE PUBLIE DANS LE SOLEIL LE 2 SEPTEMBRE 1978 ET AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL DE VILLE LE 31 AOUT 1978 CONFORMEMENT A LA LOI.

. . . . . JEAN-PIERRE MORROW, ASSISTANT-GREFFIER.